Journal de Roubaix

Quarante-neuvième année. — N° 10. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX DIMANCHE 10 JANVIER 1904

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs — Six mois..... 9 — — Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

La Tyrannie Jacobine

Le spectacle que nous offrent la Chambre et le gouvernement, depuis deux ou trois ans, est fait pour nous apprendre l'histoire de la Révolution, de 1792 à 1795, mieux que les leçons de tous les professeurs et les ouvrages de tous les historiens. Il fait revivre en effet sous nos yeux tous les procédés, toute la méthode, tous les personnages de la « Conquête Jacobine »; les noms seuls sont à changer. A la guillotine près, la situation, les hommes, les choses sont identiques.

Tandis que les événements nous donnent cette éclatante « leçon de choses », ils la répètent sous une autre forme, en cet instant à New-York, où la démagogie la plus grossière vient de remporter la victoire contre les véritables républicains (dans le sens français du mot) aux récentes élections municipales. La « tyrannie jacobine » qui a pesé si longtemps sur la grande cité américaine, qui avait été brisée il y a deux ans par l'effort des libéraux et des honnêtes gens, vient d'être rétablie par la majorité des suffrages populaires.

C'est que les passions, les faiblesses des hommes sont partout les mêmes et que les mêmes causes, dans les mêmes conditions de milieu, produisent toujours les mêmes effets, dans le domaine moral aussi bien que dans le domaine physique. Les démocraties sont aussi naturellement portées à la tyrannie que les princes. L'exercice du pouvoir porte en soi un poison subtil qui corrompt promptement les plus hauts esprits, — à plus forte raison les plus grossiers, — si des précautions infranchissables n'ont pas été prises pour les préserver de sa pernicieuse influence et si les « gouvernés », d'autre part, n'ont pas été munis de moyens de défense et de protection efficaces contre les excès et les erreurs des « gouvernants ».

Les Français de 1793, de 1794, de 1795, comme ceux de 1903, sont livrés pieds et poings liés à toutes les fantaisies, aux plus monstrueux caprices de leurs « gouvernants » grands et petits, — ministres, députés, sénateurs, préfets, juges, procureurs, fonctionnaires de tous costumes et de tout poil; — et tous ces « gouvernants », sont investis d'un pouvoir qui est *sans limites*, quel qu'il soit. Aucune garantie, pour aucun des « gouvernés », contre aucun abus d'aucun « gouvernant ». Tel était notre régime au temps de la Terreur, des Robespierre, des Marat, des Couthon, des Carrier, des innombrables tyranneaux de villages qui ensanglantèrent la France et déshonorèrent la République il y a cent dix ans; — tel il est encore aujourd'hui légalement, constitutionnellement. Il est même pire; car, sous la Terreur, les « principes » constitutionnels proclamaient au moins en théorie des *droits* que violaient si criminellement les détenteurs du pouvoir. Aujourd'hui, notre Constitution est muette. Les « gouvernants » ne sont même pas gênés par l'apparence d'une barrière morale.

Il en est tout autrement en Amérique. Les bons citoyens de New-York peuvent tomber sous le pouvoir des pires démagogues; c'est un accident inévitable dans toute société égalitaire, au point de vue politique; on pourra même voir bientôt aux Etats-Unis, des villes où les «blancs» seront gouvernés par des «nègres», avec une brutalité qui fera pâlir (le mot est à sa place) celle des anciens planteurs. Mais il y a des *bornes* précises, insurmontables, au pouvoir des « gouvernants »; il y a des instruments non moins précis de résistance au profit des « gouvernés ».

Ceux-ci peuvent être — et sont, dans certains cas — gênés, molestés, exploités, rançonnés par des majorités démagogiques, « jacobines », par des « gouvernants » animés de l'esprit « combiste», de l'esprit « blocard »; mais ils ne peuvent l'être que jusqu'à un certain point. Ils sont exposés surtout dans le domaine matériel. On les « gruge » à plaisir! Mais leurs libertés essentielles sont intangibles; leur domaine moral, le plus précieux, est inviolable.

La « bande » de Jacobins sans scrupules qui vient de remettre la main sur la ville de New-York pourrait demain conquérir la majorité à la Chambre des députés à Washington sans que les *droits de l'homme* d'aucun citoyen américain fussent compromis, — parce que le pouvoir du Congrès et du président des Etats-Unis est « limité » strictement par la Constitution et parce que les « droits » de chaque citoyen sont positivement garantis par des institutions spéciales qui permettent à un Américain, fût-il seul, de se défendre victorieusement contre tous les « gouvernants » du pays s'ils voulaient attenter à l'un de ses « droits de l'homme ».

Aussi les Etats-Unis sont-ils vraiment une République, — tandis que la France n'en est une que de nom. Nous avons le *mot* mais pas la *chose*. Nous l'avons si peu, — la chose, — que des monarchies, comme l'Angleterre par exemple, l'ont plus que nous.

Les ministères peuvent changer. M. Combes peut être remplacé par qui que ce soit. Nous ne serons pas davantage en République demain qu'aujourd'hui. La « tyrannie jacobine » ne sera pas moins menaçante.

Nous ne serons en République que le jour où nous aurons *limité le pouvoir de l'Etat et garanti nos droits.*

Jusqu'alors mensonge et comédie.

Jules ROCHE.
Député.

INFORMATIONS

Les cadeaux de Léon XIII

Rome, 8 janvier. — Pie X vient de décider que tous les objets précieux donnés en présents à Léon XIII durant son long pontificat et qui furent entassés un peu pêle-mêle dans la salle Mathilde, au Vatican, seraient mis en vente. Parmi ces objets, se trouvent non seulement de nombreux crucifix d'ivoire et d'argent, des bijoux et des ornements sacrés, mais aussi des meubles artistiques, des tapis de grande valeur, sans compter les portraits de Léon XIII, dont celui que fit Benjamin Constant. Le Pape veut que le produit de cette vente soit entièrement consacré à des œuvres de bienfaisance.

Quelques objets ne feront naturellement pas partie de cette vente, notamment la fameuse chaîne en brillants de la Colombie, l'anneau du Sultan et d'autres dons de souverains qui iront grossir le trésor de la chapelle Sixtine.

Mort d'un sénateur

Paris, 8 janvier. — Un télégramme de Lisieux annonce la mort du docteur Turgis, sénateur républicain progressiste du Calvados, président du Conseil général du Calvados, décédé ce matin à Falaise, à l'âge de 75 ans.

Une victoire libérale en Angleterre

Londres, 8 janvier. — Résultat des élections pour la circonscription d'Ashburton : MM. Eve, libéral, 5.034 voix, élu; Harrisson, unioniste, 3.556 voix. Siège conservé. La majorité des voix libérales s'est accrue.

Le partage de Moresnet neutre

Le *Courrier de Bruxelles* reçoit la dépêche suivante de son correspondant de Verviers :

« Il paraît, à en juger ce que nous lisons ce jour dans des journaux, que certains organes de la presse s'inscrivent en faux contre ce qui aurait été publié relativement aux bruits de partage du territoire neutre et affirment que s'il y a eu des pourparlers entre les gouvernements, ils n'ont concerné qu'un abus de pouvoir commis par les autorités prussiennes lors de la fermeture des jeux. Quoique ces organes prétendent avoir puisé leurs renseignements à des sources autorisées, nous maintenons l'authenticité de nos affirmations. »

Le correspondant de notre confrère belge cite un article paru dans *l'Echo der Gegenwart*, le 30 décembre 1903 :

« Deux assesseurs de la régence d'Aix-la-Chapelle se sont rendus au territoire neutre pour fixer la limite que la régence prussienne propose pour le partage du territoire neutre. »

Suit le détail de cette nouvelle délimitation de frontière.

Le féminisme

Une dépêche de Christiania annonce que le gouvernement a élaboré un projet de loi d'après lequel les femmes pourront être nommées aux emplois publics si elles remplissent les conditions que, conformément à la Constitution, l'on exige des hommes et si elles possèdent les capacités requises pour les divers emplois. Les femmes resteront toutefois exclues de certains services, comme ceux des cultes, de la police, des consulats, de l'armée.

La question du canal de Panama

Washington, 8 janvier. — M. Herran a été informé que le gouvernement colombien a fait appel aux tribunaux français pour empêcher le transfert au gouvernement des Etats-Unis des droits de la compagnie du canal de Panama sans le consentement de la Colombie. Un agent du gouvernement colombien a quitté Washington, se rendant à Paris, pour suivre les débats. Il s'est auparavant entretenu avec le général Reyes et M. Herran.

La guerre civile dans l'Uruguay

Buenos-Ayres, 8 janvier. — L'Uruguay est en pleine guerre civile. Je vous en ai signalé les causes, c'est-à-dire la revendication du parti blanc de désigner lui-même, à la nomination du gouvernement, les hauts fonctionnaires chargés d'administrer les provinces où les blancs sont la majorité. Je vous ai annoncé le combat de Flores.

Les nouvelles sont aujourd'hui très graves. Les troupes du département d'Artigas se sont soulevées et marchent sur Melo. Les nationalistes du département de Treintay, adhérent à la révolution. Les gouvernementaux ont capturé à la frontière brésilienne, huit voitures d'armes et de munitions; ils ont surpris pendant la nuit du 4 janvier, dans le département de Maldonado, les forces insurgées du colonel Munoz et les ont mises complètement en déroute.

CHOSES ET AUTRES

Ingénuité.

— Je ne trouve jamais assez beau ce que je donne, et toujours trop beau ce que je reçois.

Le baron Rapineau. — Moi, c'est exactement le contraire.

—×—

Entre bohêmes :

— Bientôt, je l'espère, mon sort va changer.

— Ah bah !

— Oui. Je suis en instance auprès de S. M. l'Empereur du Sahara pour obtenir la concession d'un kiosque à journaux dans la dix-septième oasis à gauche.

LES LAICISATIONS A MARSEILLE

Le *Journal des Débats* fait les réflexions suivantes sur la manifestation des médecins de Marseille en faveur des religieuses expulsées des hôpitaux :

Il y a encore des hommes qui n'hésitent pas entre leur indépendance et leur traitement. La conclusion à tirer de tout ceci est, d'abord, que les laïcisations de Marseille sont une sottise en même temps qu'une injustice et un acte de mauvaise administration : il ne suffit pas que la majorité du Conseil général les approuve pour en changer le caractère. En second lieu, l'incident prouve qu'un acte de persécution en appelle d'autres, parce qu'il provoque inévitablement la réprobation des braves gens et qu'il fait perdre la tête aux persécuteurs : ils ne peuvent plus s'arrêter.

M. Maurice Spronck écrit dans la *Liberté* :

Les médecins auraient dû se contenter simplement d'attendre qu'on les revoquât. Ça aurait un peu appris aux populations attentives comment un gouvernement de défense républicaine traite des médecins qui paraissent n'avoir pas, en matière d'anticléricalisme, une orthodoxie rigoureusement *blocarde*.

« Le *Bloc* ou la mort », telle apparaît la nouvelle formule du jacobinisme contemporain... Tous ces stupides et honteux attentats à la liberté individuelle s'accomplissent d'ailleurs, gaiement au nom de la République !!

UNE CONFÉRENCE DE M. MILLERAND
sur l'enseignement professionnel

Paris, 8 janvier. — M. Millerand a fait hier, à l'Ecole des hautes études sociales, sous la présidence de M. Alfred Croiset, doyen de la Faculté des lettres, et devant un nombreux auditoire, une conférence sur l'enseignement technique et professionnel.

Il est à noter que M. Millerand, est l'auteur de la réorganisation complète de l'enseignement technique (décret de 1901), de l'entrée dans le Conseil Supérieur de cet enseignement, de l'élément actif du commerce et de l'industrie : délégués de syndicats patronaux et ouvriers, de Bourses du travail, de praticiens et théoriciens : ingénieurs, membres élus par les établissements scolaires, etc. C'est encore lui qui, comme ministre du commerce, tint à assurer aux élèves des écoles d'arts et métiers une culture générale plus complète.

L'ancien ministre, dit qu'il ne prétend pas avoir réalisé tout son programme de réforme. Parmi les créations qu'il projetait, il y avait un institut pratique de perfectionnement à l'étranger « quelque chose d'analogue à ce que trouvent nos artistes à l'Ecole française de Rome ». M. Millerand comptait placer cette école aux Etats-Unis, mais le temps ne lui a pas permis de réaliser cette œuvre.

Le conférencier a étudié ensuite l'organisation et le fonctionnement des écoles nationales professionnelles. Il les a soustraites au fâcheux régime du *condominium* et a augmenté l'outillage mécanique. Le nombre de leurs élèves, qui était en 1899 de 1,115 est en 1903, de 1,212. Il a également affranchi du *condominium* et réorganisé les écoles professionnelles de la ville de Paris, parmi lesquelles l'Ecole de physique et chimie, qui, longtemps, offrit seule l'hospitalité aux travaux de M. et Mme Curie.

M. Millerand, en terminant, a étudié le groupe le plus nouveau des établissements scolaires qui dépendent du ministère du commerce : les écoles pratiques de commerce et d'industrie.

Ces écoles ont pour objet de former des ouvriers et des employés de commerce instruits, aptes à être utilisés immédiatement. Nécessité urgente, car tout le monde le constate, l'apprentissage disparaît, et M. Millerand ne trouve pas téméraire « de prédire que la République, qui a créé l'obligation de l'enseignement primaire, devra la compléter par l'enseignement professionnel obligatoire ». Nos rivaux, explique-t-il, n'ont pas attendu ce jour pour conjurer le péril créé par la disparition de l'apprentissage. L'Angleterre consacre à l'enseignement technique 16,700,000 francs par an, l'Allemagne 9,385,525 francs et nous, à peine 4 millions et demi de francs.

M. Millerand, dans sa conclusion, souhaite l'union entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique, mais non la confusion. L'Université ne gagnerait rien à absorber l'enseignement technique et celui-ci y perdrait « l'originalité qui est sa force et sa raison d'être. »

LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE
La candidature de M. Ribot

Paris, 8 janvier. — Nous avons dit que les progressistes se réuniront soit dans l'après-midi de lundi, soit mardi matin, pour choisir leur candidat à la présidence de la Chambre.

Le *Gaulois* croit savoir que ce groupe est partagé en deux courants de force à peu près égale : Les uns prétendent qu'il serait préférable pour l'opposition de ne pas immobiliser au fauteuil un leader de la valeur de M. Ribot ; les autres, au contraire, parmi lesquels MM. Krantz, Henry Boucher, Renault-Morlière, font valoir la portée considérable qu'aurait, au point de vue politique, l'élection de l'honorable député du Pas-de-Calais.

Contre M. Brisson

Paris, 8 janvier. — Les partisans de M. Brisson se montrent assez inquiets de l'annonce de la seule possibilité d'une candidature Ribot. Ils craignent un échec ou tout au moins une manifestation hostile à M. Brisson, — ce qui rendrait la présidence moralement impossible à ce dernier, en admettant qu'il fût élu. — On assure même que quelques membres de la majorité se préoccuperaient de trouver un autre candidat inspirant moins de défiance à de nombreux républicains.

Voici, à titre d'indication, les déclarations faites cet après-midi par un membre de la gauche progressiste :

Nous ne laisserons pas M. Henri Brisson se présenter sans que nous fassions contre lui une manifestation caractéristique.

Nous espérons encore que M. Ribot, dont l'élection serait certaine, consentira à se présenter. S'il refuse définitivement, si nous ne présentons personne, nous nous abstiendrons tous. Connaissant notre intention, un certain nombre de ministériels s'abstiendraient également et M. Henri Brisson se trouverait élu par une minorité trop peu imposante pour qu'il eût lieu de se montrer fier.

La manœuvre est menaçante pour le candidat du Bloc. Aussi, les partisans de M. Brisson s'évertuent à chercher, le cas échéant, le moyen de la prévenir.

LA SOUMISSION DE M. L'ABBÉ LOISY

Paris, 8 janvier. — Sous ce titre : « La soumission de M. l'abbé Loisy », la *Semaine religieuse*, du diocèse de Paris, publie la note suivante :

« A la suite de la communication qui lui a été faite par le cardinal-archevêque de Paris, du décret du Saint-Office, déférant à l'index plusieurs de ses ouvrages, M. l'abbé Loisy, en date du 4 janvier, a écrit à son Eminence, pour lui annoncer sa soumission, dont il se propose d'informer lui-même la Sacrée-Congrégation.

UN PRÊTRE ARRÊTÉ A LUNÉVILLE ET RECONDUIT A LA FRONTIÈRE

Lunéville, 8 janvier. — Hier soir, à huit heures, M. l'abbé Delsor, député de Molsheim-Erstein (Alsace), venu à Lunéville, sans aucun caractère politique d'ailleurs, a été arrêté en pleine rue par le commissaire spécial, qui lui a notifié un ordre d'expulsion.

Cet ordre, signé par le Préfet, portait qu'il était chassé, parce qu'il compromettait la sécurité publique.

M. Corrard des Essarts, député, qui accompagnait M. l'abbé Delsor, protesta énergiquement contre cette mesure inqualifiable, et donna l'hospitalité chez lui à son collègue allemand jusqu'à son départ.

M. l'abbé Delsor refusa de signer la notification de l'arrêté, en disant : « Voilà trente ans que nous luttons contre la dictature en Alsace-Lorraine ; il faut que je vienne ici pour me la voir appliquée. »

Il est parti à 1 heure 35 du matin, accompagné jusqu'à la frontière par le député de Lunéville. L'émotion est profonde en ville. Les patriotes sont indignés de cet acte gouvernemental que rien n'excuse.

Paris, 8 janvier. — Le *Temps* dit, qu'à la Sûreté générale, on lui a déclaré n'avoir aucun renseignement sur l'incident de Lunéville.

LE CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET LE JAPON

Négociations difficiles

Paris, 8 janvier. — L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

« New-York, 8 janvier. — On télégraphie de Tokio que manifestement les propositions russes ne sont pas considérées comme satisfaisantes. La nation japonaise est vivement surexcitée. L'opinion se prononce en faveur de l'abandon des négociations comme inutiles et demande le recours aux armes. »

Londres, 8 janvier. — On mande de Tokio au *Standard*, le 7 janvier :

« On presse le gouvernement d'insister pour l'acceptation entière et immédiate de ses dernières demandes en déclarant que celles-ci constituent le minimum irréductible des revendications du Japon. »

EN CORÉE

Londres, 8 janvier. — On mande de Chéfou au *Morning-Post*, le 7 janvier :

« Le bruit court que le Japon proclamerait son protectorat sur la Corée. »

« New-York, 8 janvier. — Le correspondant du *Sun* à Washington dit que le département de l'Etat a été informé par un agent diplomatique européen que 35.000 hommes de troupes japonaises seraient sur le point de débarquer en territoire coréen. »

Londres, 8 janvier. — On télégraphie de Washington au *Daily Telegraph*, le 7 janvier :

« Des informations, parvenues, ce soir, au département de la guerre confirment le bruit que le Japon est sur le point de débarquer 35.000 hommes de troupes en Corée. On croit que le mouvement commencera dans les 24 heures, s'il n'est déjà commencé. »

La flotte russe renforcée

Port-Arthur, 8 janvier. — Plusieurs navires de guerre russes sont partis la nuit dernière, à minuit, pour renforcer l'escadre de croiseurs russes qui tient en ce moment la mer.

On annonce que l'escadre combinée partira dans la direction de la Corée pour surveiller les mouvements d'une escadre japonaise composée de quatre cuirassés qui s'approchent de la Corée. Beaucoup de nouveaux torpilleurs russes procèdent à leurs essais à Port-Arthur.

La mise en état de défense du port est terminée et les autorités russes sont prêtes à toute éventualité.

La médiation de la France et de l'Angleterre

Pour savoir quelle est ou quelle sera l'attitude de la France dans le conflit russo-japonais, c'est encore dans les journaux anglais qu'il faut regarder. Le *Daily Mail* dit recevoir, en effet, la dépêche que voici, envoyée de Paris :

J'apprends que, même à cette heure encore, la France fait un effort très sincère pour assurer le maintien de la paix en Extrême-Orient. De toutes les puissances, c'est la France qui montre le plus de bonne volonté dans ce sens, et il ne fait pas de doute qu'elle ne négligera aucun moyen pour arriver à cette fin.

On dit que M. Delcassé espère personnellement toujours qu'une solution favorable interviendra.

Dans les milieux anglais, qu'on dit bien informés, on croit savoir que le gouvernement français est très désireux d'empêcher un conflit entre la Russie et le Japon.

Dans les cercles politiques français, on aurait la conviction que, si la Grande-Bretagne venait à prendre l'initiative d'une intervention dans l'intérêt de la paix, le gouvernement français, si on l'y invitait, s'associerait volontiers à tout effort dans ce sens.

Les préparatifs de la France

La *Patrie* publie la dépêche suivante, que nous publions sous réserves :

Marseille, 8 janvier. — Le gouvernement, qui paraît s'attendre à ce que la guerre éclate au printemps entre la Russie et le Japon, vient de pressentir les principales Compagnies de navigation de Marseille et du Havre pour le transport, à bref délai, en Extrême-Orient, de dix mille hommes de troupes, ainsi que de tout un matériel de guerre.

Le dernier délai fixé pour le départ de ces troupes est de trois mois. D'autre part, le ministre de la Marine vient de décider de doubler les cadres de l'état-major et du personnel de l'escadre de l'Extrême-Orient. Ces effectifs seront fournis par les ports de Toulon, Brest, Cherbourg et Lorient.

En outre, la division légère de l'escadre de la Méditerranée a reçu l'ordre de se tenir prête à prendre la mer pour l'Extrême-Orient. Cette division se compose de six croiseurs à grande vitesse d'un modèle récent et de deux contre-torpilleurs.

CARTE D'EXTRÊME-ORIENT

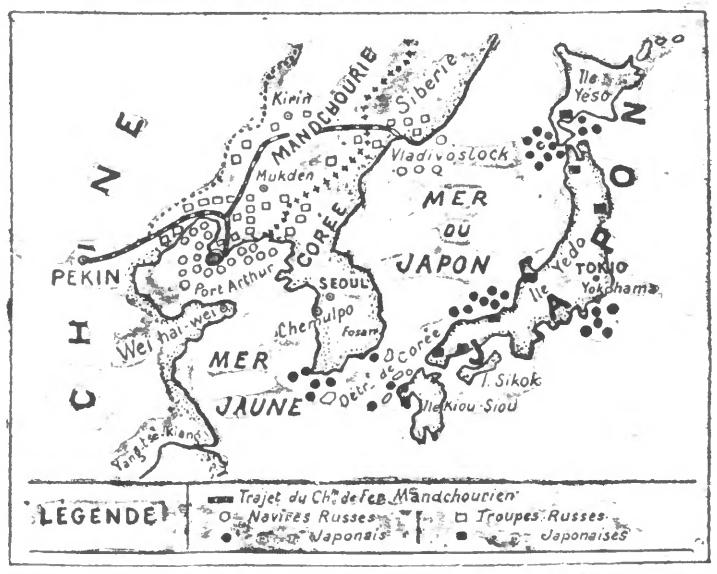

Nous donnons ci-dessus la carte du vaste terrain où se trouvent en présence les rivalités russes et japonaises.

On y voit les lieux d'attache des forces russes qui, ayant leur point de concentration autour de Vladivostok, le grand port de la Sibérie russe sur la mer du Japon, rayonnent autour de Port-Arthur, le port de la Mandchourie où la Russie a établi sa base d'occupation de la province chinoise. L'armée de terre se développe tout le long de la voie ferrée qui réunit Vladivostok à Port-Arthur, couvrant ainsi la ligne par laquelle doivent passer tous ses convois militaires pour ravitailler cette dernière place.

La flotte japonaise a son centre d'attache dans les environs du détroit séparant l'île de Yeso de l'île de Yedo, échelonnant des unités le long de la côte que baigne la mer du Japon, couvrant le détroit de Corée et menaçant la pointe extrême-sud de la Corée. Ses troupes terrestres sont concentrées principalement au Sud de l'île de Yedo et dans l'île de Kiou-Siou, partie à la défense du territoire, partie à une expédition sur la terre coréenne.

Il semblerait donc, par les points centraux où le Japon a placé sa flotte, qu'elle pourrait, soit menacer Vladivostok, soit tout combiner pour faire une démonstration sur Port-Arthur. Et il est bien possible qu'elle veuille avoir l'air de menacer Port-Arthur uniquement pour agir sur Vladivostok.

D'autre part, le déploiement de forces maritimes et terrestres que la Russie a fait autour de Port-Arthur paraît indiquer qu'elle compte, les pourparlers diplomatiques étant rompus, pénétrer dans le gras de la Corée, soit par le Nord, soit par Chemulpo, le port principal de la côte coréenne regardant la frontière maritime chinoise. De là, en franchissant 40 kilomètres seulement, elle pourra gagner Séoul, la capitale de la Corée.

Mais sur sa route, elle rencontrera plusieurs postes militaires déjà installés par le Japon, qui a l'avantage d'être maître de la ligne télégraphique traversant la Corée.

MARINONI

C'était un nom célèbre, et populaire depuis plus de trente ans, parmi les journalistes du monde entier ; le nom d'un prodigieux travailleur, qui fut une sorte d'homme de génie dans sa profession. Hippolyte Marinoni était âgé de quatre-vingt-cinq ans ; mais la santé de cet étonnant vieillard, dont nous avions admiré si longtemps la robustesse corporelle et la verdeur d'esprit, laissait fort à désirer depuis quelques temps ; et il est mort hier après-midi, après une courte crise dont les médecins avaient, dès le moment où elle se déclara, prévu le fatal dénouement.

Les débuts d'Hippolyte Marinoni dans la vie avaient été extrêmement humbles. Il était né dans un village de Seine-et-Marne, à Livry-Courty, où son père, maréchal-des-logis de gendarmerie, résidait. Il passa à l'école le peu de temps qu'y passent les enfants pauvres ; à treize ans, il était apprenti mécanicien, chez un petit constructeur de la rue d'Assas, et commençait à apprendre là, tout seul, les rudiments du métier qu'il aimait et où, en peu d'années, il allait se révéler maître.

A vingt-deux ans, il inventait une machine à décortiquer le coton ; puis, un peu plus tard, une machine à plier les journaux.

Il avait trouvé sa voie. Et, pendant vingt-cinq ans, c'est sur l'art d'améliorer les procédés d'impression et de tirage de nos journaux qu'allait se concentrer tout l'effort de cette superbe intelligence.

Or, il mieux qu'améliorer ; il transforma. Et l'invention de la presse rotative, substituée à la presse plate, marque une révolution dans l'histoire du journalisme contemporain.

Marinoni avait eu le bonheur de rencontrer sur son chemin l'homme le mieux préparé à le comprendre, à féconder de son propre génie l'effort de l'inventeur : c'était Emile de Girardin, alors directeur du *Petit Journal*. Girardin considérait la presse comme l'instrument le plus sûr de l'éducation des masses; il rêvait un journal à bon marché, portant vite et partout la lumière ; Marinoni lui apportait le moyen de réaliser ce rêve. On sait quels résultats sont sortis de l'association de ces deux volontés.

Marinoni avait alors cinquante ans. Un de ses amis les plus intimes nous disait hier à quel surhumain travail il se condamna, pendant tout le temps que durèrent les premiers essais de la célèbre « rotative ». C'était chaque jour une difficulté nouvelle qui surgissait, quelque « accroc » que l'inventeur n'avait point prévu ; il fallait remédier sur l'heure à tout cela ; réformer, perfectionner encore, inventer sans cesse... Marinoni passait sa vie auprès de ses machines ; il ne dormait pas, à cette époque de sa vie, deux heures par nuit.

Sa volonté et sa science l'emportèrent. Le petit atelier de la rue d'Assas, où il était entré trente ans plus tôt comme apprenti, devint le puissant établissement de construction de machines à imprimer, où se sont approvisionnés depuis un quart de siècle tous nos journaux. Mais la prodigieuse activité de Marinoni ne s'arrêta point là. Fabricant de machines et imprimeur du *Petit Journal*, il était en 1880 placé à la tête de l'entreprise, et désormais faisait mieux qu'imprimer le journal : il le dirigeait.

Il l'a dirigé pendant plus de vingt ans.

Et pendant vingt ans il mena, sans une défaillance, cette vie d'écrasant labeur. Taillé en colosse, la face ronde, encadrée d'un collier de barbe courte qui en accentuait l'expression de rude énergie, et dessinée en traits larges, comme ramassés ; la moustache exactement taillée au ras des lèvres épaisses, les yeux petits, mais brillants d'un regard dont la fixité impressionnait, Marinoni donnait, dans la conversation, l'impression d'un bon géant plein de finesse ; dans la discussion, celle d'un lutteur habitué à avoir raison.

Ses cheveux avaient à peine grisonné ; sa taille était restée droite, et jusqu'en ces derniers temps les gens à qui Marinoni disait son âge, avaient un sourire d'incrédulité, lui reprochaient de « se vanter ».

Il avait eu d'un premier mariage un fils et deux filles. L'une d'elles a épousé M. Michaud, l'éminent ingénieur qui dirige actuellement les ateliers de construction de la rue d'Assas ; sa seconde fille, qu'il eut la douleur de perdre il y a quelques années, avait épousé M. Cassigneul, le très distingué directeur actuel du *Petit Journal*, qui fut dans cette maison, pendant trente ans, le plus intime collaborateur de son beau-père. M. Marinoni laisse quatre petites-filles, dont trois sont mariées ; l'une d'elles, fille de M. Cassigneul, a épousé notre excellent confrère M. Dutey-Harispe, également attaché à l'administration du *Petit Journal*. M. Marinoni n'avait pas eu d'enfants de son second mariage.

Il passait depuis plusieurs années tous les hivers dans le Midi, en cette villa de Beaulieu dont tous les pauvres du pays savaient le chemin. Car cet homme avait connu la pauvreté, et les prodigieux succès de sa carrière ne lui avaient point fait oublier la dureté de ses débuts. Mais il n'était pas seul à faire du bien autour de lui ; une femme de grand cœur l'y aidait. C'est à cette femme qu'il aura dû la prolongation de sa vie. Mme Marinoni avait vu depuis trois ans s'affaiblir l'admirable santé de son mari et, pendant trois ans, ses soins assidus, son inlassable dévouement eurent raison d'un mal qu'elle savait inguérissable.

La mort d'Hippolyte Marinoni est un deuil pour les journalistes de tous les partis. Cet homme laissera parmi nous le souvenir d'une figure supérieurement intéressante et très vénérable, et c'est un de nos maîtres qui disparaît. — E. B.

UN DISCOURS DU PRÉSIDENT MAGNAUD

Château-Thierry, 8 janvier. — Hier, le président Magnaud avait à installer deux nouveaux avoués près de son Tribunal. Au moment de la prestation du serment, il a adressé, aux nouveaux officiers ministériels, le discours suivant qui se passe de commentaires :

Vous avez sollicité du gouvernement de la République son agrément pour remplir les fonctions d'avoué. Le gouvernement pouvait vous le refuser; il ne l'a pas fait. Vous avez, par cela même, pris l'engagement de ne jamais être hostile à la République ou à son gouvernement. Vous ne trahirez donc, par aucun de vos actes, cette foi jurée en l'intime de votre conscience.

D'ailleurs, le Tribunal, vous le savez, relèverait impitoyablement toutes les infractions, et ferait frapper les délinquants de peines disciplinaires.

LES OBSÈQUES DE LA PRINCESSE MATHILDE

Paris, 8 janvier. — Un service funèbre public à l'intention de la princesse Mathilde a été célébré ce matin à dix heures, à Saint-Philippe-du-Roule.

La cérémonie a eu lieu en présence d'une très nombreuse assistance, au premier rang de laquelle se trouvaient le prince Joachim Murat, représentant l'impératrice Eugénie, et le prince Napoléon; le baron Brunet, représentant la princesse Clotilde et la princesse Letitia, duchesse douairière d'Aoste; M. D'Hauterive, représentant le général prince Louis-Napoléon; M. de Sousa-Roza, ministre du Portugal, représentant la reine; le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne, représentant l'empereur Guillaume II, et le général comte Stackelberg, représentant le grand duc Wladimir.

La messe a été dite par M. l'abbé Wabner. M. le chanoine Fleuret, curé de la paroisse, a donné l'absou-